



PRÉVOYANCE

**Taux de
cotisation -
Personnel
non cadre**

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE COMMERCES DE GROS (3044)

Base conventionnelle - En vigueur au 1^{er} janvier 2014

GARANTIES	TAUX CONTRACTUEL
Décès toutes causes ou invalidité absolue et définitive	0,11 % TA TB*
Incapacité temporaire de travail (vie privée ou vie professionnelle)	0,13 % TA TB*
Invalidité - Incapacité Permanente Professionnelle	0,15 % TA TB*
Reprise des sinistres en cours	0,04 % TA TB*
Total prévoyance	0,43 % TA TB*
A la charge de l'employeur	0,274 % TA TB*
A la charge du salarié	0,156 % TA TB*

*Tranche A :
Tranche de la rémunération au plus égale au salaire annuel plafond de la Sécurité sociale.

Tranche B :
Tranche de rémunération comprise entre 1 et 4 fois ce plafond.